

# CONCOURS PHOTO - Règlement



## ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

L'office de tourisme Belledonne Chartreuse (Isère) organise un concours photographique équitable, libre et gratuit.

Le concours se déroule du 10 avril 2021 au 05 août 2021 (12h)

## ARTICLE 2- THÈME

« L'eau du pays d'Allevard dans tous ses états »

## ARTICLE 3 -CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les **photographes amateurs** à l'exclusion des membres du jury et de leur famille.

En cas d'appartenance à un club, chaque participant concourt à titre individuel.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

**Deux photos maximums par personne sont acceptées.**

Les images primées pourront être diffusées et projetées sur divers supports par l'Office de tourisme Belledonne Chartreuse (expos, sites, brochures...) mais en aucun cas ne pourront être commercialisées.

Les photos doivent avoir été prises **obligatoirement sur les communes d'Allevard-les-Bains, Crêt-en-Belledonne, le Haut-Bréda, le Moutaret, la Chapelle du bard.**

Les photos envoyées pourront être sublimées (retouches colorimétriques et recadrages autorisés). Toutes autres modifications (composition d'images, intégration, incrustation artificielle...) ne sont pas autorisées.

**Les images ne respectant pas tous ces critères décrits dans l'article 3 seront éliminées.**

**ENVOI : Par mail :** fichier numérique jpeg entre 1 et 5 Mo en indiquant votre nom et votre numéro de téléphone à l'adresse suivante :

[concours@allevard-les-bains.com](mailto:concours@allevard-les-bains.com) au plus tard le 05 août 2021 à midi.

**Toutes photos reçues après cette date seront éliminées.**

#### **ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SÉLECTION**

Les photographies seront évaluées selon 3 critères :

Le respect du sujet (5 points)

Leur valeur technique (5 points)

Leur valeur originale et esthétique (10 points)

Le jury se réunira le vendredi 6 août 2021 à 15H et désignera les lauréats à 19h. La décision du jury est souveraine et ne pourra être discutée ou contestée.

#### **ARTICLE 5 : PRIX**

**Le concours est doté de plusieurs prix.**

Les prix gagnés ne pourront en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre prix.

#### **ARTICLE 6 : EXPOSITION DES ŒUVRES PRIMEES**

Les photographies lauréates seront exposées sur la place de la Résistance à Alleverd-les-Bains.

#### **ARTICLE 7 : ANNONCE DES RÉSULTATS**

Les gagnants seront informés par mail ou par téléphone et les résultats seront dévoilés sur le site : [www.alleverd-les-bains.com](http://www.alleverd-les-bains.com) d'où l'on pourra consulter les photos lauréates.

#### **ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX**

Les gagnants retireront leur prix, le jour de la remise des prix, le vendredi 6 août 2021, sur la place de la Résistance à Alleverd. Cependant, en cas d'absence des lauréats, seuls les prix peu encombrants pourront être envoyés par voie postale en lettre simple.

#### **ARTICLE 9 : COMPOSITION DU JURY**

Il sera constitué de 2 photographes professionnels d'Images et Rêves

de 2 élus locaux

de 2 représentants de l'Office de tourisme Belledonne Chartreuse

du président de l'union des commerçants et artisans d'Alleverd-les-Bains.

#### **ARTICLE 10 : EXCLUSIONS**

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

#### **ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE**

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

#### **ARTICLE 12 : RESPONSABILITES**

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure l'Office de tourisme Belledonne Chartreuse se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

#### **ARTICLE 13 : OBLIGATIONS**

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

Ce règlement est consultable sur place auprès des organisateurs et téléchargeable au format PDF sur le site : [www.allevard-les-bains.com](http://www.allevard-les-bains.com).

Nom, Prénom et Signature du Participant :  
*Précédé de la mention « Lu et Approuvé »*